

République Française

/ Délibération n° 2023/6

FINANCES LOCALES. Acomptes de subventions à diverses associations et aux établissements publics communaux pour 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 12/12/23
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUÏ, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : M. Idir BOUMERTIT, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

/ Rapport n° 6

FINANCES LOCALES. Acomptes de subventions à diverses associations et aux établissements publics communaux pour 2024.

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre à certains organismes subventionnés par la Ville de fonctionner dès le début de l'année 2024, il est proposé d'accorder des acomptes de subventions sur la base des aides allouées en 2023.

L'annexe ci-jointe recense pour chaque bénéficiaire concerné le montant de l'acompte de subvention qu'il est proposé d'accorder.

Le total s'établit à 939 500 € dont 200 000 € pour les régies et établissements publics rattachés à la Ville et à 739 500 € pour les associations.

La liste définitive des bénéficiaires et des montants de subventions au titre de l'année 2024 seront soumis au prochain Conseil municipal.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les besoins en trésorerie de certaines régies autonomes et de certaines associations ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Allouer en 2024 les acomptes sur subventions dont le détail figure sur l'état annexé.

- Dire que le montant de la dépense s'élevant à 939 500,00 euros sera imputé sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2024 au chapitre 65, articles, fonctions indiquées en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN